

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Arrondissement de BORDEAUX  
COMMUNE D'EYSINES  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 14 juin 2017  
-----

Objet : Compte administratif du CCAS – Détermination du résultat - Exercice 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2016 dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet présente les résultats de l'exécution budgétaire, établis à partir des comptes du C.C.A.S. tenus par la Présidente, ordonnateur.

Les résultats sont les suivants :

✧ Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice	3 644 987.50 €
Dépenses de l'exercice	3 518 318.78 €
Résultat de l'exercice	126 668.72 €
Résultat reporté	331 641.00 €
Résultat de clôture	458 309.72 €

✧ Section d'investissement :

Recettes de l'exercice	2 834.68 €
Dépenses de l'exercice	897.60 €
Résultat de l'exercice	1 937.08 €
Résultat reporté	22 607.32 €
Solde des restes à réaliser	Néant
Résultat de clôture	24 544.40 €

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2016 de la Présidente du CCAS. »

Madame la Présidente se retire.

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 7 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du CCAS,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. BOST'. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath the name.

Christine BOST

**DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**  
**Arrondissement de BORDEAUX**  
**COMMUNE D'EYSINES**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
Nombre de membres en exercice : 9  
-----

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 14 juin 2017  
-----

Objet : Compte administratif de la RPA – Détermination du résultat - Exercice 2016 : Décision.

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à seize heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

ABSENTES EXCUSEES ayant donné procuration :

- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées.

-----  
Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« Le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2016 dont vous avez reçu chacun un exemplaire complet présente les résultats de l'exécution budgétaire, établis à partir des comptes du C.C.A.S. tenus par la Présidente, ordonnateur.

Les résultats sont les suivants :

✧ Section de fonctionnement :

Recettes de l'exercice	404 076.45 €
Dépenses de l'exercice	389 938.98 €
Résultat de l'exercice	14 137.47 €
Résultat reporté	34 171.53 €
Résultat de clôture	48 309.00 €

✧ Section d'investissement :

Recettes de l'exercice	2 079.00 €
Dépenses de l'exercice	3 030.29 €
Résultat de l'exercice	- 951.29 €
Résultat reporté	17 020.70 €
Résultat de clôture	16 069.41 €

Aussi, dans le cadre des dispositions des articles 1612-12 et 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et au vu de la parfaite régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion du comptable, receveur de l'administration des finances publiques, je vous demande de bien vouloir approuver le compte administratif 2016 de la Présidente du CCAS. »

Madame la Présidente se retire.

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 7 voix pour et 1 abstention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,  
La Présidente du CCAS,



Christine BOST